

Le Maire de Mouzillon aux Conseillers Municipaux

OBJET : Convocation au Conseil Municipal – Vote du budget 2026

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L1612-26 du code général des collectivités territoriales le projet de budget de la collectivité territoriale est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres de l'assemblée délibérante douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen de ce budget. De ce fait, la présente convocation concerne l'examen du budget. Vous trouverez joint à la présente le projet de budget pour le budget principal ainsi que pour les deux budgets annexes. Une convocation complémentaire vous parviendra sous peu pour les autres sujets qui seront délibérés en séance.

En qualité de Maire, j'ai le plaisir de vous inviter à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

Mardi 03 mars 2026
Salle du Conseil Municipal
A 20h00

1° - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2025

2°- FINANCES PUBLIQUES – VOTE DU BUDGET

- a) Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 - Budget principal
- b) Affectation du résultat de l'année 2025 – Budget principal
- c) Vote des taux d'imposition 2026
- d) Budget primitif 2026 – Budget commune
- e) Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 – Budget annexe des deux rivières
- f) Affectation du résultat de l'année 2025 - Budget annexe des deux rivières
- g) Budget primitif 2026 - Budget annexe des deux rivières
- h) Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 – Budget annexe vente énergie
- i) Affectation du résultat de l'année 2025 - Budget annexe vente énergie
- j) Budget primitif 2026 - Budget annexe vente énergie

Le Maire,
Jean-Marc JOUNIER

MOUZILLON

Direction Générale

Mail : dgs@mairie-mouzillon.fr

Site internet : <http://www.mairie-mouzillon.fr>

